



Syndicat National de l'Education Physique – section académique de Créteil

Créteil, le 28 Novembre 2016

Chers parents d'élèves,

Le SNEP-FSU Créteil tient à informer et associer les associations de parents d'élèves de l'académie à la campagne nationale, engagée avec le SNES, pour la reconnaissance effective de toutes les disciplines dans le nouveau Brevet. L'EPS, avec les langues, l'art plastique et la musique ne sont pas représentés à l'épreuve terminale, ce qui représente une mise à l'écart de ces disciplines alors qu'elles participent à la réussite des élèves et relèvent de savoirs fondamentaux que la culture scolaire doit évaluer. En EPS, la campagne est explicite : « EPS au DNB : Je veux que ma note compte » !

Nous étions engagés durant l'année scolaire précédente, pour une autre réforme du collège. Précipitée et porteuse de nombreuses critiques de mise en place mais aussi de contenu, nous estimons que cette réforme ne permettra pas de créer les conditions de progrès et de réussite de tous les élèves. N'apportant pas les réponses aux dysfonctionnements du système éducatif, elle risque de créer, par une autonomie exacerbée, un éclatement du service public et par là d'amplifier les inégalités déjà présentes.

Concernant le Brevet, si toutes les disciplines peuvent dans les établissements, contribuer au socle, la répartition inégale d'un collège à l'autre nous préoccupe grandement. Par ailleurs, les épreuves terminales (littéraires, scientifiques et EPI pour 300 points au total) évaluant les programmes disciplinaires, excluent de faite l'évaluation des savoirs spécifiques en langues, en musique, en arts plastiques et en EPS ! Nous dénonçons cette mise à l'écart de ces disciplines.

En remarque sur les EPI, les profs d'EPS ne sont pas contre le travail en interdisciplinarité, mais le conçoivent « en plus » des leçons et non « à la place ». Les élèves ayant besoin de temps pour stabiliser les savoirs et savoir-faire spécifiques à chaque discipline pour que la mise en projet interdisciplinaire prenne effectivement tout son sens. Des projets existaient et ont d'ailleurs été supprimés. D'autres ont juste changé de « label » pour se conformer, mais sans amélioration pour les élèves, voire avec un temps de pratique en EPS parfois amputé. La pratique étant notre spécificité, l'évaluation « à l'oral » ne peut être une réponse à l'évaluation des savoirs de notre discipline éminemment pratique.

C'est pourquoi, une demande de modification du décret du 31 décembre 2015 a été faite à la Ministre de l'Education Nationale pour la création d'une épreuve complémentaire de 100 points pour les disciplines exclues de l'évaluation spécifique dans les épreuves terminales.

L'absence d'épreuve spécifique est un danger pour ces disciplines, nous savons en effet l'importance d'avoir une place aux examens et sommes fiers aujourd'hui de participer, avec une note coefficient 2, à l'épreuve du baccalauréat. La note d'EPS étant une source de motivation et de réussite pour les élèves qui en sont souvent « récompensés » par leur travail et leurs progrès. La note d'EPS permettant l'accès à la réussite de l'examen ou l'atteinte d'une mention, souvent importante dans l'accès à une orientation choisie.



Syndicat National de l'Education Physique – section académique de Créteil

Ainsi, nous vous sollicitons pour vous associer aux profs d'EPS dans les collèges notamment, pour relayer la pétition en ligne (et papier en pièce jointe). Des tracts seront distribués lors des rencontres parents/professeur de décembre. Des autocollants pourront être distribués aux élèves.

Cette campagne, lancée le 17 novembre lors d'un colloque « EPS et réussite de tous » à Villejuif, a pour objectif la prise en compte spécifique de l'EPS et des autres disciplines concernées pour la session 2017. Nous la souhaitons brève, mais se prolongera jusqu'à l'obtention de cette épreuve. En EPS, la note portera sur la moyenne des 3 épreuves organisées dans les collèges comme précédemment.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt porté à la réussite de tous et toutes les élèves au collège. L'émancipation passant par un accès effectif à la culture en acte, en EPS cette culture de référence étant les activités sportives et artistiques enseignées. C'est par l'évaluation des acquisitions spécifiques au Diplôme National du Brevet que cet accès pourra être effectif. Dans le cas contraire, le Diplôme du Brevet n'aura de « national » que le nom et le collège n'aura pas joué son rôle de lieu de transmission de savoirs partout et pour tous !

Veillez, Madame et Monsieur, recevoir l'assurance de notre engagement pour le bon fonctionnement du service public d'éducation. Suivant l'évolution des réponses et notamment selon la réponse de la Ministre lors de l'audience qui aura lieu dans les prochains jours, nous serons amenés à vous proposer une rencontre au plan local.

Pour le bureau académique

Hugo PONTAIS, le secrétaire académique

Contact : s3-creteil@snepfsu.net / 06 40 46 37 97